

## **DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE**

### **L'adresse postale de la liste d'opposition enfin connue**

Lassé d'être importuné au téléphone par des démarcheurs? La nouvelle liste d'opposition, baptisée BLOCTEL, est effective à compter du 1er juin. Pour vous inscrire, deux solutions : par internet ou par courrier.

Si le site internet [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr) était déjà connu, vous avez été nombreux à contacter la rédaction de Notre Temps pour connaître également l'adresse postale à laquelle écrire pour vous inscrire sur Bloctel, la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique. C'est dire votre agacement face à ces appels intervenant le matin, le midi et parfois même le week-end.

Nous nous sommes chargés de **relayer votre impatience, légitime**, auprès de Martine PINVILLE, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire mais **cette adresse sera restée confidentielle jusqu'au dernier moment** afin d'éviter toute frustration avant le lancement officiel de ce nouveau service gratuit, **mercredi 1er juin**.

**Si vous avez un accès limité à internet** (ou si vous connaissez un proche qui n'a pas d'abonnement internet), **voici donc où adresser votre courrier, affranchi**, pour ne plus être sollicité chez vous par les démarcheurs :

**Société OPPOSETEL - Service BLOCTEL**  
**6 rue Nicolas Siret**  
**10 000 Troyes**

Indiquez **très lisiblement votre adresse complète, votre nom, prénom, un numéro de contact** (qui peut être différent des numéros inscrits) et **les numéros de téléphone (jusqu'à 8)** que vous souhaitez inscrire sur BLOCTEL. La société OPPOSETEL préconise d'être patients au début pour les inscriptions qui se feront par courrier.

Pour plus de rapidité, il est également possible de **vous inscrire gratuitement sur le site internet dédié: [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr)**. Après avoir confirmé votre inscription par mail, celle-ci sera effective dans un délai maximum de 30 jours et pour une durée de **3 ans renouvelable**.

Vous vous êtes inscrit et vous êtes encore importunés par des appels commerciaux ? Vous pourrez faire une réclamation (par courrier si vous vous êtes inscrit par courrier) en précisant qui vous appelle et à quelle heure.